

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°241231AR266AL

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Pénitentes à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M^{me} QUENTON Dany de réglementer le stationnement face au n° 9 rue des Pénitentes afin de faciliter des travaux de changement de fenêtres et portes,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement face au n°9 rue des Pénitentes à Hondschoote les Lundi 6, et Mardi 7 janvier 2025.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

~~Mme DEBLONDE Anne Sophie~~, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 31 DECEMBRE 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

